

## Grille d'évaluation

Programme d'aide alimentaire  
Service de déjeuner et de dîner  
2018-2019

Les parents doivent remettre **une preuve de revenu** afin d'inscrire leur enfant.

### **Aucun enfant n'est admis sans preuve de revenu.**

Cette preuve valide l'inscription de l'élève si le revenu est inférieur ou égal au montant déterminé par Santé et bien-être social Canada (voir tableau ci-dessous).

Les deux pièces justificatives considérées comme étant raisonnables afin d'établir le revenu familial sont les suivantes :

- une preuve d'admission à la sécurité du revenu (carte bleue indiquant le nombre d'adultes et d'enfants dans la famille) — automatiquement accepté au programme;
- l'avis annuel sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (indiquant s'il y a garde partagée, le nombre d'adultes et d'enfants dans la famille et le revenu familial net);

Une seule pièce justificative est nécessaire. Par contre, l'école pourrait exiger une deuxième pièce en cas de doute. **Si un des parents n'a aucune des trois pièces justificatives, un talon de chèque de paie est exigé.**

Le tableau suivant indique le seuil de faible revenu selon la taille de la famille.

Taille de la famille	Revenu annuel net	Revenu annuel brut (1)
2 personnes	25 555 \$	31 544 \$
3 personnes	31 822 \$	38 780 \$
4 personnes	39 701 \$	47 084 \$
5 personnes	45 207 \$	53 402 \$
6 personnes	50 136 \$	60 228 \$
7 personnes et plus	55 065 \$	67 055 \$

Source : Statistique Canada – Seuils de faible revenu. Mai 2018

### **Immigration**

Les nouveaux arrivants doivent présenter leur papier d'immigration. Une période d'attente maximale de trois mois pour confirmer l'admissibilité au programme est alors établie. Si les parents en font la demande, l'élève peut bénéficier de l'aide alimentaire durant cette période.

Normalement, à l'intérieur de 3 mois au pays, le ou les parents travaillent ou sont admis à la sécurité du revenu (carte bleue).

Donc, un **document officiel doit être présenté par le parent avant la fin des trois mois** soit :

- une preuve d'admission à la sécurité du revenu (carte bleue indiquant le nombre d'adultes et d'enfants dans la famille) - automatiquement accepté au programme.
- ou
- un talon de chèque de paie.

**IMPORTANT :** Une copie de la preuve d'admissibilité de tous les élèves doit être conservée à l'école avec le formulaire d'inscription pour vérification future.

**DOCUMENT CONFIDENTIEL - LETTRE D'ÉLIGIBILITÉ**

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Programme d'aide alimentaire - Service de déjeuner et dîner  
2018-2019

Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre aux écoles secondaires une aide financière pour le service de déjeuner et de dîner, pour les élèves admissibles, pendant les jours d'école.

Le but de ce programme consiste à venir en aide aux familles à revenus modestes. Pour être admis à ce programme, veuillez remplir ce questionnaire au complet.

**1. IDENTIFICATION**

Nom de l'élève :
Adresse :
Année scolaire :
Nom des parents :
Téléphone :

**2. TAILLE ET REVENU DE LA FAMILLE**

Cocher ce qui correspond le nombre de personnes de votre famille et inscrire le revenu familial \$:

NOMBRE DE PERSONNES	✓	REVENU DE FAMILLE AVANT IMPÔT (brut) \$
2 personnes		
3 personnes		
4 personnes		
5 personnes		
6 personnes		
7 personnes et +		

**3. AUTORISATIONS**

	OUI	NON
J'accepte d'inscrire mon enfant au service de dîner		
J'accepte de payer la contribution demandée, soit 1,10 \$ par dîner		
J'accepte de produire l'un des documents suivants :		
A) Preuve d'admission au programme d'aide social OU B) Avis annuel sur le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de Retraite Québec		

Je soussigné(e) certifie que toutes ces données sont vraies et exactes et que je peux fournir des justifications immédiatement, si requis.

\_\_\_\_\_  
Signature du parent

\_\_\_\_\_  
Date